

Allemagne : les crimes d'honneur musulmans se multiplient

écrit par Yoniii | 20 juin 2017

Les joies de l'islamo-fascisme et l'évolution sociétale occidentale de la femme sous la dhimmitude chariatique

Allemagne : les crimes d'honneur musulmans se multiplient

Par Soeren Kern

Source : Gatestone Institute

Le tribunal a écouté le récit du meurtre commis par Amer K., qui croyant que sa femme, mère de ses trois enfants, voulait divorcer, l'a poignardée dans la poitrine et au cou plus de vingt fois avec un grand couteau de cuisine.

« Puis il a saisi le couteau et l'a plongé dans sa poitrine, [pénétrant] le péricarde et le muscle cardiaque. Un deuxième coup a ouvert la cavité abdominale gauche. Nurettin B. s'est alors emparé d'une hache. Avec le côté contondant, il a frappé à la tête, lui fracassant le crâne. Puis il a attrapé une corde et formé un nœud coulant qu'il a serré autour du cou de la victime amarrant l'autre extrémité au point d'attelage situé à l'arrière de [sa voiture] ... Il a roulé ensuite à 80 km/h jusqu'à ce que la corde se casse. » – Le procureur national Ann-Kristin Fröhlich, reconstruisant les actes du mari.

A Ahaus, un demandeur d'asile nigérian de 27 ans a poignardé à mort une femme de 22 ans, qui avait offensé son honneur en rejetant ses avancées romantiques.

Le procès d'un Kurde qui a ligoté une de ses trois épouses et l'a traînée au sol derrière sa voiture dans les rues d'une ville de Basse-Saxe a attiré l'attention sur l'épidémie de violence qui sévit actuellement en Allemagne au nom de l'honneur musulman.

La violence d'honneur – qui va de la maltraitance psychologique au meurtre, en passant par la violence physique et sexuelle – est généralement pratiquée au sein d'une famille ou d'un clan par les hommes contre les femmes quand ces dernières sont accusées d'être un vecteur de honte pour la famille ou le clan.

Les infractions d'une femme à l'honneur sont variées : elles vont du refus d'un mariage arrangé, à une relation avec un non-musulman ou une personne non approuvée par la famille, en passant par le refus de demeurer prisonnière d'un mariage abusif ou le désir de s'ouvrir à un mode de vie jugé trop occidental.

En réalité, les lignes entre les crimes d'honneur et les crimes passionnels demeurent floues et tout comportement féminin perçu comme un défi à l'autorité masculine peut entraîner des représailles, parfois extrêmement brutales.

Le 22 mai, un tribunal de Hanovre a eu à juger Nurettin B, un Kurde de 39 ans, originaire de Turquie, qui a tenté d'assassiner sa deuxième épouse, Kader K., 28 ans, après qu'elle lui a demandé de fournir une pension alimentaire pour leur fils de deux ans. Ann-Kristin Fröhlich, procureure nationale, a reconstitué les agissements de Nurettin B, ainsi :

« Le 20 novembre 2016, vers 18 heures, Nurettin B. a pris sa voiture à Hamelin pour rencontrer Kader K. Le coffre contenait un couteau, une hache et une corde. Son fils âgé de deux ans qui avait passé le week-end avec lui était sur le siège arrière de la voiture. Dans la rue, le couple séparé a commencé de se disputer et Nurettin B. a frappé son ex-femme. Puis il a saisi le couteau et le lui a plongé dans la poitrine. La lame de 12,4 centimètres a traversé le péricarde et le cœur. Une deuxième coup a percé la partie gauche de l'abdomen. Nurettin B. a ensuite sorti la hache. Avec le côté contondant, il frappé la tête et le haut du corps, lui fracassant le crâne.

« Puis il a saisi la corde et formé un nœud coulant qu'il a passé au cou de la victime. L'autre extrémité de la corde a été fixée au crochet d'amarrage situé à l'arrière de sa VW Passat noire. Nurettin B. a démarré parcourant les rues à 80 km / h. Mais après 208 mètres, la corde s'est rompue. Kader K. a été projetée contre le trottoir. Nurettin B. a conduit ensuite jusqu'au poste de police où il s'est rendu. L'enfant était toujours assis sur le siège arrière. »

Le président du tribunal, Wolfgang Rosenbusch, a demandé à Kader K., qui a été dans le coma pendant plusieurs semaines, de raconter sa version des faits. « L'horreur » a commencé au lendemain d'un mariage conclu, en mars 2013, selon la sharia islamique a-t-elle déclaré (un mariage non reconnu par la loi allemande). Nurettin B. a interdit à sa femme de conserver ses amis et d'entretenir des relations avec sa famille. Elle n'était autorisée à quitter la maison que pour se rendre à l'épicerie et chez le médecin. La possession d'un téléphone mobile lui était interdite.

Rosenbusch a demandé : « Avait-il un problème avec les femmes ? » Kader K. a répondu : « Il croit que les femmes sont des esclaves ; elles doivent se taire ».

En mars 2011, l'Institut Max Planck a publié une étude marquante sur les meurtres d'honneur. Cette recherche qui recense et analyse tous les crimes de ce type qui ont eu lieu en Allemagne entre 1996 et 2005, a révélé une inquiétante progression : de deux crimes d'honneur commis en 1998 on est passé à 12 en 2004. En 2016, plus de 60 ont été recensés, une augmentation de 400%, selon le site web Ehrenmord.

Le nombre réel de crimes d'honneur est probablement beaucoup plus élevé. Mais la censure que la police et les médias exercent pour éviter de nourrir le ressentiment anti-immigration empêche de connaître le nom et l'origine nationale de nombreuses victimes ou assassins, ainsi que les circonstances entourant ces violences. De nombreux crimes d'honneur sont en effet travestis en « litiges domestiques » (Familienangelegenheiten).

L'année 2017 semble bien partie pour décrocher la palme de la violence d'honneur en Allemagne ; sur les cinq premiers mois de l'année, pas moins de 30 homicides d'honneur ont pu être recensés, dont les suivants :

18 mai. À Berlin, un bosniaque de 32 ans, Edin A. a assassiné son ex-compagne, une Allemande de 35 ans nommée Michelle E., après qu'elle ait mis fin à leur relation violente. Il a également enlevé et torturé son fils de 12 ans, l'obligeant à regarder le meurtre de sa mère. Les voisins ont déclaré qu'ils avaient régulièrement alerté la police sur le comportement violent d'Edin A. Mais la police n'est jamais intervenue.

17 mai. A Pforzheim, un Tadjik de 53 ans a poignardé à mort sa femme âgée de 50 ans sur son lieu de travail, une crèche chrétienne. Il n'est pas clairement établi que la femme se soit convertie au christianisme.

17 mai. A Hardenberg, un Irakien de 37 ans a poignardé à mort sa femme âgée de 37 ans pendant son sommeil. Les cinq enfants du couple, âgés de quatre à quinze ans, étaient à la maison au moment du meurtre. Ils ont été recueillis par des proches.

8 mai. A Neuendettelsau, un demandeur d'asile éthiopien âgé de 24 ans, Mohammed G., a poignardé sa petite amie de 22 ans dans l'estomac au restaurant où ils étaient attablés. Il a déclaré qu'elle l'avait « provoqué ». La femme était enceinte de cinq mois ; le fœtus est décédé au cours de l'attaque.

4 mai. A Fribourg, un demandeur d'asile syrien âgé de 33 ans a poignardé sa femme, une Kurde chrétienne de 24 ans, qui avait rompu avec lui mais était revenue dans l'appartement pour récupérer des effets personnels. Les trois enfants du couple – six ans, trois ans et dix mois – ont été confiés aux services de protection de l'enfance.

29 avril. À Prien am Chiemsee, un Afghan de 29 ans a poignardé à mort une femme afghane de 38 ans, Farima S., qui s'était convertie au christianisme. L'attaque a eu lieu à la sortie de l'épicerie où l'homme l'attendait en embuscade.

23 avril. À Syke, un Irakien de 32 ans, Murad B., a étranglé sa femme de 32 ans, Mehe K., devant leurs trois enfants âgés de 1 an, 2 ans et 9 ans.

23 avril. À Dresde, un réfugié pakistanais de 29 ans, Shahajan Butt, a assassiné sa petite amie, une Vietnamiennne de 41 ans nommée Thu T. La police dit que l'homme, arrivé en Allemagne en décembre 2015, est devenu enragé quand il a vu que la jeune femme n'avait pas posté de photo sur lui sur sa page Facebook. Il l'a alors soupçonnée d'avoir un autre petit ami que lui.

16 avril. À Mayence-Finthen, un demandeur d'asile égyptien de 39 ans a poignardé sa femme de 32 ans. La police a déclaré que le couple avait eu une dispute au moment de l'attaque. Leurs deux enfants sont entre les mains des services de la protection de l'enfance.

5 avril. À Leipzig, un Syrien de 34 ans a poignardé sa femme de 28 ans qui réclamait le divorce. Les deux enfants du couple, témoins de l'attaque, ont été confiés aux services de protection de l'enfance.

31 mars. À Gütersloh, un Syrien de 43 ans a brûlé sa fille de 18 ans avec une cigarette et a menacé de la tuer. Quand la police s'est présentée, le père a tenté d'empêcher sa fille de quitter le domicile. Après que la police ait réussi à mettre la jeune fille en sécurité, le père et le fils ont attaqué la police, qui a eu recours à un spray au poivre pour les repousser. La fille est actuellement sous protection policière.

15 mars. À Kiel, un Germano-Turc de 40 ans a poignardé sa femme, une Turque de 34 ans, devant une crèche. Les voisins ont déclaré que le couple était séparé se disputait sur l'envoi ou non de leurs trois enfants en Turquie.

4 mars. A Duisbourg, un demandeur d'asile syrien âgé de 30 ans, Mahmood Mahrusseh, a poignardé son ex-petite amie âgée de 32 ans. La femme a survécu ; son agresseur a été laissé en liberté.

3 mars. A Mönchengladbach, un demandeur d'asile âgé de 32 ans, Ahmed Salim, a tué une Allemande de 47 ans, Nicole M. Il n'aurait pas supporté qu'elle mette fin à sa relation avec lui. L'homme a été arrêté sous le nom de Jamal Amilia, en Espagne. Dans sa demande d'asile, il avait écrit qu'il venait d'Israël. Sur un autre dossier de demande d'asile déposé dans un autre pays, il a écrit qu'il était originaire du Maroc. Il est censé être d'origine irakienne.

2 mars. À Scheeßel, un Irakien de 42 ans a poignardé à mort sa femme de 52 ans, également originaire d'Irak. La police a décrit le meurtre comme un meurtre d'honneur. Les enfants du couple ont été confiés aux services de protection de l'enfance.

25 février. À Euskirchen, un Germano-Turc de 32 ans a poignardé à mort son ancienne amie, une Allemande de 32 ans qui avait démarré une liaison avec quelqu'un d'autre.

17 février. À Offenbach, un Turc de 32 ans, Volkan T., a assassiné Silvia B., son ex-petite amie, âgée de 40 ans. Il n'aurait pas supporté que cette femme, mère de deux enfants, mette fin à sa relation avec lui.

15. février à Bielefeld, un Irakien âgé de 51 ans a tenté de tuer sa femme âgée de 51 ans avec un marteau alors qu'elle assistait à une classe d'allemand dans une école locale. L'homme était apparemment en colère que sa femme soit en contact avec d'autres étudiants.

10 février. À Ahaus, un demandeur d'asile nigérian de 27 ans a poignardé à mort une femme de 22 ans qui avait offensé son honneur en rejetant ses avances romantiques. La femme, une hindoue, était employée au centre d'accueil où résidait l'agresseur. Il a été arrêté à Bâle, en Suisse.

7 février. A Hanovre-Mühlenberg, un Serbe de 21 ans a poignardé son ex-petite amie après qu'elle ait mis fin à leur relation et commencé de sortir avec quelqu'un d'autre.

1 février. A Hambourg, un Afghan de 26 ans a poignardé la femme dont il était séparé au cours d'une dispute ; la jeune femme âgée de 28 ans a survécu.

15 janvier. À Bremen-Vegesack, un Turc de 39 ans a assassiné sa femme syrienne âgée de 40 ans, parce qu'elle voulait divorcer. La victime en était à son neuvième mois de grossesse ; le bébé à naître est également mort des suites de l'attaque.

5 janvier. A Waldshut-Tiengen, un Turc âgé de 47 ans a poignardé son ex-femme alors qu'elle se promenait avec un ami. Elle a tenté de fuir mais il l'a poursuivie et lui a enfoncé un couteau dans le dos.

4 janvier. A Cologne-Buchheim, un Irakien de 44 ans a tué sa fille de 19 ans parce qu'il n'approuvait pas qu'elle ait un petit ami. Deux jours plus tard, il a appelé la police. « J'ai tué ma fille », a-t-il dit. L'homme pourrait n'être jamais traduit en justice ; Il aurait fui en Irak.

Soeren Kern est senior fellow de l'Institut Gatestone, basé à New York.